

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dossier n° **DP 059 414 18 00009**
Date de dépôt : **14 février 2018**
Demandeurs : **Mme YARD Karine**
Nature du projet : **Ravalement de façades**
Adresse du terrain : **102 rue Claude Monet**
59182 Montigny-en Ostrevent



ARRÊTÉ

**d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 14 février 2018 par Madame YARD Karine demeurant 102 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- ravalement de façades ;
- sur un terrain situé 102 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Considérant l'article R111-27 du code de l'urbanisme qui dispose que « le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. »

Considérant que le lotissement possède une homogénéité architecturale tant au niveau des matériaux qu'au niveau des teintes ;

Considérant qu'un tel enduit « fausse pierre » ne constitue pas un matériau traditionnel qualitatif et qu'il transforme les façades en mauvais pastiche ;

Considérant que ce type de parement en pierres claires n'est pas traditionnel dans la commune, même s'il en existe un exemple dans la rue ;

Par conséquent, ce projet ne s'insère pas harmonieusement dans l'environnement existant, et porterait atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux.

Il conviendra donc de repeindre ou réenduire la façade à l'identique.

ARRÊTÉ

Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Montigny-en-Ostrevent, le 08 mars 2018
Le Maire,

Jean Luc Coquerelle